Ville de Genève
Conseil municipal

M-1039

5 juin 2013

Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 juin 2012 de Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Martine Sumi, Silvia Machado et Laurence Fehlmann Rielle: «Fermeture de l'EMS Fort-Barreau en Ville de Genève: pour quelle politique sociale?»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que, d'ici à 2020, Genève passera de 20 000 personnes de plus de 80 ans à 28 000 (soit une moyenne de 1000 personnes par an);
– que près de 200 patient-e-s sont aux Hôpitaux universitaires de Genève en attente d'une place en établissement médico-social (EMS), Genève étant le canton qui a le plus bas taux de lits d'EMS par habitant, avec 49,6 places pour 1000 habitants, alors que la moyenne suisse est de 67,8 places pour 1000 habitants;
– que le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) a annoncé à la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (FAHPA) qu'un des deux EMS, à savoir celui de Fort-Barreau, que celle-ci gère, ne recevra plus d'autorisation d'exploitation à partir du 1er janvier 2015;
– que la FAHPA, toujours selon les services du DSE, devra transférer les résidents et le personnel de Fort-Barreau au nouvel EMS de Sécheron; l'EMS Fort-Barreau accueille une septantaine de résident-e-s et environ autant de collaborateurs et collaboratrices y travaillent;
– que Fort-Barreau a toujours rempli l'objectif des contrats de prestations de l'Etat avec les EMS, qui stipulent qu'un taux d'occupation de 98% doit être atteint dans les EMS du canton;
– qu'il est aujourd'hui l'un des EMS qui a les prix de pension les moins élevés du canton;
– qu'il est situé dans le quartier des Grottes, en face du parc des Cropettes, soit dans un quartier vivant, permettant aux résident-e-s de garder un lien avec une vie de quartier et avec la cité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de donner la position défendue par le Conseil administratif dans ce dossier délicat;
– d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour éviter que l'on ferme un EMS qui fonctionne à la grande satisfaction des collaborateurs-trices, des résident-e-s et de leur famille.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris connaissance du contenu de la motion «Fermeture de l'EMS Fort-Barreau en ville de Genève: pour quelle politique sociale?»

Au moment d'autoriser la construction et l'exploitation de l'EMS Sécheron, l'Etat a effectivement envisagé de ne plus subventionner l'exploitation de l'EMS Fort-Barreau, un établissement géré par la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (FAHPA). La société exploitant l'EMS Sécheron aurait eu alors pour responsabilité, à l'horizon 2017, d'accueillir les pensionnaires de l'EMS Fort-Barreau et de reprendre le personnel de cet établissement.

Cette perspective n'était évidemment pas satisfaisante, compte tenu de l'attachement de la population à l'EMS Fort-Barreau, du bon état général du bâtiment et de ses équipements et de l'intérêt de maintenir ouverte une telle institution en centre-ville. Dès lors, le Conseil administratif n'a eu de cesse de rechercher une solution permettant le maintien de l'EMS Fort-Barreau, sans compromettre pour autant l'ouverture du futur EMS Sécheron.

Au terme de négociations ardues avec le Département de la solidarité et de l'emploi, un terrain d'entente a été trouvé, dans un esprit d'apaisement.

Tout en restant attaché au principe selon lequel le financement des établissements médicosociaux relève de la compétence du Canton, le Conseil administratif a consenti à réduire de moitié le loyer facturé à la FAHPA pour la mise à disposition du bâtiment, pour une période de dix ans. L'effort financier consenti par la Ville est notable puisqu'il se monte à 4 millions de francs pour la période considérée. Le montant encaissé au titre de ce loyer sera complété dès 2017 par la rente de superficie qui sera acquittée par le futur exploitant de l'EMS Sécheron.

La solution ainsi trouvée permet à l'EMS Fort-Barreau de rester ouvert et accessible à une population très âgée, qui apprécie de vivre au centre-ville; l'EMS continuera à pratiquer un prix de pension extrêmement raisonnable: le tiers des 71 pensionnaires assume lui-même l'intégralité des frais de séjour. Le bâtiment lui-même est dans un état suffisamment bon pour remplir sa mission particulière et aucune rénovation d'envergure n'est à prévoir dans les dix prochaines années.

Parallèlement à l'établissement d'un nouveau contrat de bail, la convention liant la Ville de Genève et la FAHPA sera revue afin d'assurer que les provisions pour travaux constituées par la fondation avant 2009 soient affectées aux travaux d'entretien et d'aménagement de l'EMS de Fort-Barreau et de l'EMS Les Tilleuls, qui auraient pu incomber à la Ville, en sa qualité de propriétaire des bâtiments.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La conseillère administrative: *Esther Alder*